



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense : personnel

Question écrite n° 44398

Texte de la question

M. Claude Demassieux attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le devenir des techniciens des transmissions du ministère de la défense. Le corps des transmissions, dans ses trois composantes, est un outil précieux, indispensable à la défense, particulièrement à l'aube de la professionnalisation des armées. Or, au cours des dix dernières années, un tiers des postes ont été supprimés. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage, comme le préconisent le « Livre blanc » et le « Projet de réforme de l'Etat », de fusionner tous les corps techniques du ministère de la défense en un seul grand corps afin de maintenir les effectifs en l'état.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées, mise en œuvre dans le cadre de la loi de programmation militaire 1997-2002, entraînera une augmentation des besoins en techniciens civils des transmissions. Aussi, pour faire face à cette situation, des créations d'emplois de cette catégorie seront nécessaires. L'objectif d'une fusion des corps techniques est actuellement à l'étude. L'élaboration prochaine d'un répertoire des emplois techniques du ministère de la défense permettra d'apprécier si, compte tenu des activités exercées et des compétences requises, cette fusion doit être réalisée. Dans cette hypothèse, une attention toute particulière sera portée aux conséquences que peuvent avoir les différences statutaires existant entre les corps techniques destinés à être fusionnés, notamment en ce qui concerne la situation des membres de ces corps et celle des agents qui peuvent actuellement y accéder au choix.

Données clés

Auteur : [M. Demassieux Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44398

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5605

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6163